



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rôle des agences régionales de santé dans la lutte contre l'épidémie de covid-19

Question au Gouvernement n° 2846

Texte de la question

RÔLE DES AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ DANS LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

M. le président. La parole est à M. Éric Coquerel.

M. Éric Coquerel. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, le 4 avril, vous affirmiez que les livraisons de masques aux soignants étaient désormais hebdomadaires. Pourtant, les protections de toutes sortes continuent en réalité à manquer cruellement dans certains hôpitaux, notamment dans les régions Grand Est et Île-de-France.

Les récits des personnels soignants sont glaçants : surblouses absentes ou se déchirant en raison de leur mauvaise qualité, rationnement de masques, qui arrivent même parfois moisissus. Nous entendons les soignants, nous les avons interrogés : c'est la débrouille, le système D, nous disent-ils. Le centre hospitalier universitaire – CHU – de Lille a même mis en place un atelier de couture pour fabriquer des blouses, tandis que les hospices civils de Lyon proposent un tutoriel pour fabriquer des tabliers avec des sacs poubelles !

Du côté du Grand Est, la chef des urgences de l'hôpital de Sarreguemines, affirmait hier encore, sur France 3, ne toujours pas recevoir de masques de l'État, mais uniquement grâce à la solidarité du privé.

Dans cette région en souffrance et en pleine crise, plutôt que de fournir des masques, l'agence régionale de santé a envisagé de fermer près de deux cents lits et six cents postes à Nancy. Résultat : alors que nous sommes dans une phase d'aggravation de la crise – je reprends les termes que vous avez utilisés ce matin – de nombreux personnels soignants se sentent abandonnés par l'État, et beaucoup restent démunis de protections, au péril de leur vie comme des nôtres. Pire : vous menacez certains de sanctions, comme à Hautmont, dans le Nord.

Étant donné la gravité de la situation, je vous demande donc aujourd'hui, monsieur le ministre, de nous donner, ainsi qu'aux soignants qui nous entendent, des éléments clairs et précis, sans effet d'annonce : qu'en est-il exactement des 500 000 masques par jour que vous avez promis au secteur médico-social le 4 avril ? Combien ont déjà été distribués et combien le seront d'ici la fin de la semaine ? Quelles commandes ont-elles été passées exactement, s'agissant des masques comme des autres protections nécessaires, à l'instar des blouses ? Quels marchés avez-vous conclus de manière certaine, auprès de quelles entreprises et avec quels délais de livraison ? M. Le Drian l'a annoncé ce matin, on sait désormais que les masques en provenance de Chine n'arriveront pas avant fin juin.

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur Coquerel, je vais essayer de vous répondre le

plus factuellement possible ; je vous invite à essayer d'être aussi factuel dans vos questions, qui recèlent, pardonnez-moi de le signaler, beaucoup d'erreurs.

Tout d'abord, je ne menace personne de sanctions – ou alors il faut que vous m'expliquiez qui je menace, et comment. Dire que je profère des menaces est une accusation calomnieuse : je ne menace personne. Vous faites un signe de la tête : nous sommes donc bien d'accord que cette première assertion était fausse.

M. Éric Coquerel. Non ! Il y a eu des sanctions !

M. Olivier Véran, ministre . Ensuite, vous dites que les masques en provenance de Chine n'arrivent pas. Or nous avons passé une commande ferme de 1,6 milliard de masques, actuellement en production fiable, dont 66 % en Chine. Ces masques arrivent de façon régulière : 20 millions nous sont parvenus la semaine dernière, 25 millions cette semaine, en plus de la production française.

M. Éric Coquerel. Mais combien dans les hôpitaux ?

M. Olivier Véran, ministre . Monsieur Coquerel, vous me demandez des chiffres, je vous les donne.

Vous parlez aussi des 500 000 masques par jour demandés par le secteur médico-social. Ce sont ces 500 000 masques que nous délivrons chaque semaine aux établissements, soit l'équivalent du nombre de masques nécessaires pour chaque journée travaillée. Cela ne vous aura pas échappé, monsieur Coquerel : la logistique peut être complexe. Si elle pêche encore à certains endroits – et croyez bien que je le regrette, car ce n'est pas normal – l'équivalent de 500 000 masques chirurgicaux par jour sont bien déstockés et fléchés vers le secteur médico-social.

S'agissant des blouses et surblouses, nous avons distribué 400 000 blouses supplémentaires et en avons commandé 5 millions, ainsi que des masques, des gants, des charlottes. Dans les territoires les plus touchés par l'épidémie, l'explosion de la consommation hospitalière peut induire des tensions dans l'accès au matériel de protection : à nouveau, croyez bien que je le regrette. Dans les hôpitaux de la région Grand Est, nous avons triplé le nombre de lits de réanimation, et mobilisé la réserve sanitaire et des personnels de ville pour soutenir les soignants dans les hôpitaux. Cela augmente de fait très fortement la consommation de matériel.

Vous avez raison, c'est à nous de protéger ceux qui nous protègent. Nous déployons tous les moyens pour le faire dans les meilleures conditions possibles.

M. Éric Coquerel. Ce n'est pas ce qui se passe !

M. Olivier Véran, ministre . Avec votre question, ce n'est pas seulement l'État que vous visez, mais bien l'ensemble des acteurs des agences régionales de santé, de l'assurance maladie, de la sécurité sociale, des hôpitaux, des aides à domicile, qui se mobilisent, dans tous les territoires, pour trouver des solutions même quand c'est particulièrement difficile. À travers cette réponse, ce sont eux que je souhaite saluer.

Données clés

Auteur : [M. Éric Coquerel](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2846

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 avril 2020](#)